



10 juillet 2024

« Nos eaux ne sont pas des aquariums »

Les animaux et les plantes des aquariums ou des étangs de jardin n'ont pas leur place dans la nature

Relâcher dans la nature des animaux et des plantes exotiques provenant d'un aquarium ou d'un étang de jardin peut causer d'importants dommages à la biodiversité. Cette pratique est de plus interdite par la loi. Le canton du Valais, en collaboration avec d'autres cantons, souhaite sensibiliser le public sur les précautions à prendre avant même l'acquisition d'un aquarium ou d'un étang de jardin, ainsi que sur les solutions possibles en cas de besoin de se séparer de ces animaux et plantes aquatiques.

Il est strictement interdit de déverser dans les étangs, lacs et cours d'eau des animaux ou des plantes provenant d'aquariums ou d'étangs de jardin. La plupart de ces organismes ne peuvent pas survivre dans nos eaux-Ceux qui réussissent à s'implanter peuvent devenir des espèces exotiques envahissantes, causant des graves dommages et menaçant notamment des espèces indigènes rares d'amphibiens et d'insectes.

L'acquisition, le don ou la vente de tortue de Floride, une espèce exotique envahissante, sont interdites en Suisse. De plus en plus d'observations de cette espèce de tortue sont signalées dans la nature

L'acquisition, le don ou la vente de cette espèce exotique envahissante sont interdites en Suisse. Les personnes qui en possèdent déjà ne peuvent la garder que sous certaines conditions ([Interdiction des tortues de Floride \(admin.ch\)](https://www.admin.ch)). Dans plusieurs cantons, de plus en plus d'observations de tortues de Floride sont signalées. Ces tortues exotiques, tout comme les poissons rouges relâchés dans nos eaux, consomment et ainsi menacent des espèces indigènes rares d'amphibiens et d'insectes. Une fois introduits dans un plan d'eau, il est très difficile de les recapter. A noter que les tortues de Floride ne peuvent être remises qu'à des centres d'accueil agréés.

Les plantes aquatiques exotiques peuvent envahir les plans d'eau, rivières et canaux

Diverses plantes exotiques sont très appréciées des propriétaires d'aquarium et d'étangs de jardin. Déversées dans la nature, elles peuvent causer des dommages considérables. A titre d'exemple, les élodées exotiques, originaires du continent américain, forment des peuplements monospécifiques très denses, évinçant les plantes aquatiques indigènes et les animaux associés à ces dernières. L'ensemble de l'écosystème aquatique est touché, avec un impact négatif direct non seulement sur la faune et la flore indigènes, mais aussi sur les activités de pêche et de loisir. La prolifération des plantes aquatiques exotiques constitue ainsi un fléau sur les plages et dans les ports de plaisance.

Recommandations :

- A. Avant l'acquisition d'un aquarium ou la création d'un étang de jardin, il est essentiel de s'assurer d'être en mesure d'entretenir correctement, et en tout temps, l'aquarium ou l'étang de jardin. Il faut également veiller à ce qu'aucun être vivant ne puisse s'en échapper et ne jamais ramener d'animaux ou de plantes depuis l'étranger.
- B. Lorsqu'il n'est plus possible de garder les animaux ou les plantes d'un aquarium ou d'un étang de jardin, il est recommandé de chercher un repreneur dans le cercle d'amis ou sur une plate-forme de vente sérieuse, ou de contacter un centre d'accueil (exception : les tortues de Floride ne peuvent être remises qu'à des centres d'accueil



agrée). Si aucune autre solution ne peut être trouvée pour les animaux, il faut s'adresser à un cabinet vétérinaire. Les plantes doivent être éliminées via les ordures ménagères et l'eau des aquariums via les eaux usées de la maison.

- C. Afin d'éviter de disséminer les [organismes aquatiques envahissants \(admin.ch\)](#), il est indispensable de bien nettoyer et sécher complètement les bateaux, matériel de sport nautique ainsi que tout autre équipement avant chaque changement de plan d'eau.

Les cantons d'Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Appenzell Rhodes-Intérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Glaris, Grisons, Lucerne, Obwald, Nidwald, Schwyz, Soleure, Saint-Gall, Tessin, Thurgovie, Valais, Zoug et Zurich ainsi que la Principauté du Liechtenstein participent à cette action d'information.

Personne de contact

Barbara Molnar, Service des forêts, de la nature et du paysage, 079 598 03 91